

Exercice

A. Veuillez lire l'article ci-dessous et compléter le tableau de compréhension.

Télétravail : la France en retard

Malgré les avantages qu'il présente, le télétravail a encore du mal à tenter les Français, contrairement à certains voisins européens. En attendant que le gouvernement trouve des solutions pour inverser la tendance, des compromis existent pour vaincre les réticences.

Le constat est clair. À l'heure actuelle, le télétravail ne concerne que 9 % des salariés français, contre 18 % des Européens et 37 % des Scandinaves. Plus l'entreprise est petite, moins cette organisation de travail est développée. En effet, 19 % des entreprises de moins de vingt salariés et 65 % des entreprises de plus de deux cent cinquante salariés la proposent aujourd'hui.

Le télétravail présente pourtant des avantages non négligeables. Pour les employés qui habitent loin de l'entreprise, c'est une solution pour passer moins de temps dans les transports en commun et gagner ainsi jusqu'à trois heures dans la journée. Le télétravail leur donne ainsi plus de flexibilité pour moduler leurs horaires de travail, ce qui est appréciable pour les parents avec des enfants en bas âge. C'est aussi une solution envisageable pour les personnes handicapées qui voient dans le télétravail un moyen d'intégrer une entreprise tout en limitant des trajets difficiles. Les dirigeants d'entreprise ayant adopté cette organisation s'en félicitent. Moins fatigués et moins stressés, leurs salariés sont ainsi plus efficaces. L'entreprise y gagne en compétitivité et peut parfois faire des économies sur la location de bureaux. Enfin, le télétravail s'avère bénéfique pour l'environnement puisque la réduction des transports en voiture contribue à réduire les gaz à effet de serre ! Alors, malgré tous ces avantages, pourquoi autant de réticences ?

En France, la collaboration en équipe reste encore difficile à établir à distance. Beaucoup de salariés, même attirés par le télétravail, craignent l'isolement en travaillant depuis leur domicile. La pause-café du matin ou la poignée de main matinale entre collègues font partie intégrante de la vie d'un salarié français. Nombreux continuent aussi de penser que leur patron accorde plus d'importance à leur présence dans l'entreprise qu'aux résultats effectifs. D'autres encore ne se sentent pas à la hauteur, car le fait de travailler chez soi demande beaucoup d'organisation et de rigueur. Pas question de faire la grasse matinée, de délaissier son travail pour s'occuper des enfants ou d'avoir de longues conversations au téléphone avec des amis. Le télétravail exige de s'imposer des horaires fixes, comme si l'on se trouvait au bureau. À l'opposé, savoir gérer son temps est nécessaire pour ne pas se laisser déborder et travailler jusqu'à minuit. Enfin, pour les cadres, donner des directives sans être sur place demande souvent une formation préalable.

Pour la plupart des employeurs, la barrière culturelle est aussi difficile à franchir. Le télétravail repose sur des principes de confiance et de flexibilité, loin d'être évidents dans un pays comme la France où l'organisation de l'entreprise reste encore très hiérarchisée et pyramidale. L'autorité à distance et l'impression de perdre le contrôle sur l'activité et l'emploi du temps des salariés ne sont pas des concepts évidents pour tous. Pourtant, dans les entreprises ayant développé le télétravail, l'expérience s'avère très probante et l'implication des employés, toujours aussi forte. Les seuls échecs se présentent quand le télétravail est subi ou que l'employé n'a pas assez d'autodiscipline pour travailler seul.

Les barrières sont aussi pratiques. Le coût de l'équipement (ordinateur, ligne téléphonique, connexion à Internet), à charge de l'employeur, peut par exemple le faire hésiter. Il en va de même pour certains obstacles juridiques. En effet, le télétravail, bien qu'encadré par un accord national interprofessionnel depuis 2005, laisse encore quelques flous qui ne sont pas pour rassurer employeurs comme employés.

En attendant que le télétravail soit pleinement accepté en France, des compromis se mettent progressivement en place. Ainsi, beaucoup de salariés ne pratiquent le télétravail qu'un à trois jours par semaine. C'est un excellent compromis. Cela permet au salarié de garder les bénéfices du travail à domicile tout en restant connecté avec ses collègues le reste de la semaine, et c'est aussi plus rassurant pour l'employeur.

Le «coworking» est une autre solution destinée essentiellement aux télétravailleurs indépendants et non salariés. Partager un espace de travail une ou plusieurs fois par semaine permet d'éviter l'isolement et d'échanger des connaissances tout en gardant son indépendance.

Le gouvernement, quant à lui, voit dans le télétravail une solution à la crise ; aussi a-t-il mis en place un plan d'action. Simplifier l'encadrement juridique du télétravail, créer un site Internet sur le sujet et proposer des séances de conseils aux PME sont parmi les mesures annoncées, mais celles-ci suffiront-elles à faire changer les mentalités ?

1. Si l'on en croit l'auteur de cet article, il existerait un lien entre la taille de l'entreprise et la pratique du télétravail.

VRAI / FAUX

Justification :
.....

2. D'après le texte que vous avez lu, il semblerait que le télétravail ne joue aucun rôle dans la diminution du stress et de la fatigue des employés.

VRAI / FAUX

Justification :
.....

3. Beaucoup d'employés français sont persuadés que ce qui est plus important pour leur patron, c'est le fait qu'ils soient présents et non le fait qu'ils travaillent de manière efficace.

VRAI / FAUX

Justification :
.....

4. Selon le journaliste, le télétravail risque de ne pas bien fonctionner lorsque l'employé n'a pas choisi lui-même cette solution.

VRAI / FAUX

Justification :
.....

5. L'auteur de l'article précise que le télétravail est, à l'heure actuelle, parfaitement défini par la législation française.

VRAI / FAUX

Justification :
.....

6. L'auteur souligne que le gouvernement a l'intention de mettre en place une plateforme Internet pour encourager le télétravail.

VRAI / FAUX

Justification :
.....

B. Expliquez, selon le contexte, les 4 expressions soulignées dans l'article.

1. Le télétravail a encore du mal à tenter les Français.

.....
.....
.....

2. Alors, malgré tous ces avantages, pourquoi autant de réticences ?

.....
.....
.....

3. Pas question de faire la grasse matinée.

.....
.....
.....

4. L'expérience s'avère très probante.

.....
.....
.....